



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 232-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.322

Déposée le : 26.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Streiff (Oberwangen, PEV) (porte-parole)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Prix abusifs de dispositifs médicaux dans le canton de Berne

Une enquête de la Berner Zeitung publiée le 30 octobre 2023 a révélé des prix exorbitants pour des dispositifs médicaux, aux dépens des assurées et des assurés, qui doivent payer les primes. Selon cet article, les productrices et producteurs de dispositifs médicaux vendent ces produits à des prix excessifs et en tirent une fortune. Les fournisseuses et fournisseurs négocient avec chaque hôpital des prix tenus secrets. Dans le domaine ambulatoire tout particulièrement, les hôpitaux facturent les coûts directement aux caisses maladies. Ce manque de transparence fait augmenter les dépenses sanitaires. En fin de compte, ce sont les personnes assurées qui en font les frais.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance d'une telle pratique dans le canton de Berne ?
2. Dans l'affirmative, quel est l'éventail des prix des dispositifs médicaux dans le canton de Berne ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif peut-il prendre de son propre chef pour assurer la transparence des coûts et leur publication ?
4. Existe-t-il des mesures préventives pouvant être prises par le canton pour prévenir un élargissement de l'éventail des prix ?
5. Le Conseil-exécutif est-il déjà intervenu en la matière ?

Destinataire
– Grand Conseil